

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON D'UNE PISCINE  
329, CHEMIN DU GRAND IF  
M. LOISY / 3 AF PISCINES  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,

**VU la déclaration préalable N° 083 009 17 B0096 délivrée en date du 08/08/2017 par M. Le Maire de Bandol au nom de la Commune,**

VU la demande datée du **08 Novembre 2017** de M. Yves LOISY – Maître d'œuvre ☎ 07 81 74 67 54 domicilié : 329, Chemin du Grand If à BANDOL (**e-mail : y.loisy@hotmail.fr**) pour l'entreprise 3 AF piscines – Agence de St Cyr – M. BENEFRIO Pierre - Gérant ☎ 04 94 26 12 63 sise : Rond-Point MARRO – 83270 SAINT-CYR S/MER (**e-mail : 3afpiscines@wanadoo.fr**),

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de cette livraison citée en en-tête.

**- A R R E T O N S -**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourds supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes de l'entreprise précitée est " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisé à se rendre 329, Chemin du Grand If pour effectuer la livraison d'une piscine chez Monsieur Yves LOISY :

**LE MARDI 05 DECEMBRE 2017**

**ARTICLE 2° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des livraisons, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de ce chantier.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

**ARTICLE 4° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **1 0 NOV. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité  
Gérard VALERO

Réf. : AP/NM.